



Les concours du 48^{ème} Florilège Vocal de Tours (France),
Concours International de chant choral
et concours Renaissance, se dérouleront les vendredi 31 mai,
samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2019.

PROGRAMME GÉNÉRAL

VENDREDI 31 MAI

Accueil des chœurs à partir 14 h
Concours International (programme imposé 20 h)

SAMEDI 1^{er} JUIN

Après midi
Programme Renaissance (facultatif)

Soir : Concours International (programme libre 20 h)

DIMANCHE 2 JUIN

Grand Prix de la Ville de Tours (14h)
Palmarès - Remise des prix (17 h)
Concert en plein air avec tous les chœurs du Concours International (18 h)
Soir : buffet de clôture

Adresser toute correspondance concernant les concours à :

Florilège Vocal de Tours

85, rue Mirabeau

37000 TOURS

FRANCE

Tél. : +33(0) 2 47 05 82 76

+33(0) 6 60 45 65 55

www.florilegevocal.com

contact@florilegevocal.com

CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT CHORAL

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au Concours International de chant choral (voir bulletin d'inscription ci-dessous) doivent être adressées par e-mail au plus tard le **15 novembre 2018**.

Les chœurs non retenus par le comité de sélection recevront leur notification avant le 15 janvier 2019.

Les chœurs retenus en seront informés au plus tard le 1er janvier 2019. Ils devront confirmer leur participation par courrier électronique avant le 10 janvier 2019. En l'absence de cette confirmation, des chœurs placés sur liste d'attente pourront être sélectionnés.

Courant janvier, les chœurs sélectionnés ayant confirmé leur venue recevront un courriel leur demandant de :

- verser les droits d'inscription de 250 € ainsi que les frais de participation au concours de €10/personne non remboursables.
- verser une caution de 200 €. Cette somme sera remboursée par chèque ou par virement SWIFT¹ à la fin du séjour à Tours²
- verser le montant des 4 repas (vendredi 31 mai au soir, samedi 1^{er} juin midi et soir, buffet du dimanche 2 juin au soir) soit €32/personne.
- **faire parvenir avant le 28 février 2019 le programme musical de toutes les épreuves (annexe 1) ainsi que 6 exemplaires des partitions de chacune des œuvres choisies.**

Les titres des œuvres et les noms des compositeurs doivent être indiqués en français ou en anglais.

(Ces partitions seront remises aux chœurs à la fin du Florilège sauf un exemplaire conservé pour les archives du concours.)

Le *Florilège Vocal de Tours* considérera l'inscription définitivement acquise une fois ces formalités remplies.

RÈGLEMENT

Le Concours International de chant choral (adultes) comprend deux catégories.

Les ensembles s'inscrivent dans une seule catégorie.

Catégories	Nombre de chanteurs
Catégorie I Chœurs (mixte ou voix égales)	de 25 à 36
Catégorie II Ensembles vocaux (mixte ou voix égales)	de 4 à 24

Le concours est ouvert aux chanteurs de plus de 15 ans au 30 mai 2019.

¹ Dans le cas où, en raison des tarifs bancaires, la caution reçue serait inférieure à 200 €, c'est la somme précisément perçue qui sera remboursée par chèque ou virement SWIFT

² Pour les chœurs qui se désisteraient, dans le seul cas de force majeure justifié et au plus tard trois mois avant la manifestation (date limite au 1^{er} mars 2019)

CONCOURS

Le Concours International 2019 se déroulera en quatre parties :

- I. Programme imposé le vendredi 31 mai 2019 en soirée,
- II. Concours Renaissance (facultatif) samedi 1^{er} juin 2019 après-midi
- III. Programme libre le samedi 1^{er} juin 2019 en soirée,
- IV. Épreuve du « Grand Prix de la ville de Tours » le dimanche 2 juin 2019 après midi.

Toutes les œuvres choisies devront être chantées dans leur langue d'origine.

Les bis sont rigoureusement interdits.

Une œuvre dans le programme libre ou le programme imposé sera mise en scène et non dirigée.

Une œuvre dans le programme libre ou imposé sera l'arrangement d'une pièce populaire (rock, pop, variété internationale, chanson traditionnelle).

Chaque ensemble à voix égales ou à voix mixtes devra chanter, dans le programme imposé ou dans le programme libre, une œuvre de Patrick Burgan, compositeur français. (<http://www.patrick-burgan.com>)

I. PROGRAMME IMPOSÉ

La durée des œuvres chantées sera comprise rigoureusement entre 16 et 18 minutes.
Pour les deux catégories, le programme comprendra au moins :

- trois œuvres d'époques différentes dont une aura été composée après 1990,
- une des œuvres sera accompagnée (5 instruments maximum, piano à disposition sur scène),
- une œuvre au moins sera d'un compositeur français.

II. PROGRAMME LIBRE

La durée des œuvres chantées sera comprise rigoureusement entre 16 et 18 minutes.
Les œuvres choisies sont différentes de celles du programme imposé.
Le Prix du Public sera attribué au cours du programme libre.

III. GRAND PRIX DE LA VILLE DE TOURS

Le jury désignera les meilleurs chœurs qui participeront à l'épreuve du « Grand Prix de la Ville de Tours ». À l'issue de cette épreuve, le « Grand Prix de la ville de Tours » sera attribué au chœur dont la prestation aura été jugée la meilleure sur l'ensemble des épreuves.

Les chœurs retenus présenteront un programme de leur choix d'une durée musicale comprise rigoureusement entre 20 et 24 minutes.

Ce programme comportera au moins :

- une œuvre d'un compositeur français,
- une œuvre avec un accompagnement (5 instruments maximum, piano à disposition sur scène).

Les œuvres choisies seront d'au moins trois époques différentes.

Seules deux œuvres déjà interprétées lors des épreuves précédentes pourront être reprises.

CONCOURS RENAISSANCE (FACULTATIF)

Les chœurs désirant y participer présenteront un programme de musique Renaissance (1400/1600) comprenant au moins trois œuvres profanes ou sacrées d'une durée totale comprise rigoureusement entre 16 et 18 minutes. Dans le cadre de l'événement « Viva Leonardo da Vinci, 500 ans de RenaissanceS » organisé par la Région Centre-Val de Loire, les chœurs à voix égales ou à voix mixtes participant au concours renaissance devront interpréter l'œuvre imposée suivante : *Mignonne* de Lorenzo Donati (édition : La Sinfonie d'Orphée).

L'attention des chœurs est attirée sur la possibilité d'adapter leur effectif en fonction du type d'œuvre chantée (de quelques chanteurs à l'ensemble du chœur).

RÉCOMPENSES

Un diplôme de participation sera délivré à chaque chœur.

À l'issue du concours, les prix suivants correspondant à l'addition des notes des deux épreuves (programme imposé et programme libre) pourront être attribués par le jury.

Concours International	1 ^{er} prix	2 ^{ème} prix	3 ^{ème} prix
Cat. I CHOEURS	1 500 €	900 €	600 €
Cat. II ENSEMBLES VOCAUX	1 500 €	900 €	600 €
Programme « Renaissance » (facultatif)	750 €	450 €	300 €
	1 ^{er} prix ex æquo	2 ^{ème} prix ex æquo	3 ^{ème} prix ex æquo
Cat. I CHŒURS	1 000 €	700 €	400 €
Cat. II ENSEMBLES VOCAUX	1 000 €	700 €	400 €
Programme « Renaissance » (facultatif)	550 €	350 €	200 €

Il ne peut être attribué plus de quatre prix par catégorie.

RIX DE LA MEILLEURE MISE EN SCÈNE

Ce prix de 500 € attribué par le jury récompensera le chœur ayant réalisé la mise en scène la plus inventive.

RIX RENAISSANCE

Le premier prix est doté par l'Université de Tours. D'un montant de 750 €, il pourra être réparti sur les deuxième et troisième prix si le premier prix n'est pas attribué.

RIX DU PUBLIC

Ce prix d'un montant de 500 € sera attribué par le public lors de l'épreuve du samedi soir 1^{er} juin (programme libre). Le public sera sensible à l'originalité des tenues des chœurs.

PRIX POUR UNE ŒUVRE DE CRÉATION

Ce prix d'un montant de 1000 € pourra récompenser la meilleure pièce représentative de l'évolution du langage musical du XXI^e siècle. Il sera partagé entre le compositeur (500 €) et le chœur qui chantera cette œuvre (500 €).

Cette œuvre de création aura une durée comprise entre 2'30 et 5'00. Elle sera chantée durant le programme imposé ou le programme libre.

PRIX DE DIRECTION DE CHŒUR ARTHUR OLDHAM

Ce prix d'un montant de 1 000 €, offert et remis par *Les Amis d'Arthur Oldham*, pourra récompenser un des chefs de chœur pour la qualité de sa direction durant le concours.

PRIX DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Ce prix de 1 000 € récompense le chœur qui aura donné, lors du programme imposé ou du programme libre, la meilleure interprétation d'une œuvre de Patrick Burgan.

GRAND PRIX DE LA VILLE DE TOURS

Il sera attribué au chœur dont l'ensemble de la prestation, pendant toute la durée du concours, aura été le plus satisfaisant.

Ce chœur sera qualifié et devra participer au « Grand Prix Européen du chant choral » qui se tiendra à Debrecen, Hongrie, en juillet 2020.

Ce chœur lauréat du grand prix de la ville de tours recevra la somme de 3000 €. Ce montant sera versé en deux fois : 1 500 € à l'issue du Florilège Vocal 2019 et 1500 € après participation au Grand Prix Européen 2020.

Il devra faire figurer sur tous ses documents, pendant un an, la mention suivante :

« GRAND PRIX DU CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT CHORAL -
FLORILÈGE VOCAL DE TOURS 2019 »

Un chœur vainqueur du Grand Prix Européen ne peut à nouveau être qualifié à Tours pour les deux années suivantes.

Pour participer au Grand Prix Européen un chœur doit comprendre au minimum 12 chanteurs.

JURY

Le jury international, formé d'au moins 5 personnalités artistiques, est choisi par le *Florilège Vocal de Tours*. Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury apprécie :

- les qualités techniques (justesse et mise en place),
- les qualités vocales,
- les qualités de style et d'interprétation,
- le programme choisi,
- la présentation de l'ensemble.

PRÉCISIONS

Sera éliminé tout chœur qui :

- ne se présentera pas à l'heure exacte de sa convocation,
- fera participer au concours des choristes non-inscrits sur les listes nominatives remises au *Florilège Vocal de Tours*,
- ne participera pas à l'ensemble des épreuves et manifestations prévues, sauf décision du jury,
- participera pendant le mois précédant le concours à un concert dans le département d'Indre-et-Loire, sans autorisation préalable du *Florilège Vocal de Tours*,
- ne respectera pas les points du règlement relatifs aux différentes épreuves du concours,
- ne respectera pas les conditions d'âge.

Les responsables des chœurs sont informés que des photos ainsi qu'un enregistrement audio et/ou vidéo sont réalisés pendant l'ensemble de la manifestation et que leur diffusion ne donne lieu à aucune indemnité.

Leur utilisation, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans aucune limitation de durée, intégralement ou par extraits, se fait exclusivement dans le cadre de la communication et de la promotion du *Florilège Vocal de Tours*.

L'engagement à participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve de ce règlement. En cas de contestation, il est fait référence au seul texte français.

ORGANISATION DU SÉJOUR

I. VOYAGE

Les frais de voyage seront à la charge des chœurs participants.

II. HÉBERGEMENT

Un hébergement gratuit (sur la base de deux personnes logées en chambre twin) sera proposé pour les chœurs qui auront confirmé leur participation, dans la mesure où ils répondront dans les délais indiqués sur la première circulaire et qu'ils seront à jour de toutes les formalités d'inscription.

Si le chœur souhaite être hébergé dans un hôtel de catégorie supérieure (3 ou 4 *), il est invité à prendre contact avec l'Office de Tourisme de Tours (magali@tours-tourisme.fr) qui effectuera la réservation à son profit et qui indiquera au chœur le montant à verser au Florilège Vocal de Tours.

Pourront bénéficier de cet hébergement:

- le chef de chœur,
- les choristes régulièrement inscrits,
- un ou deux chauffeurs si la distance le justifie et si le chœur se déplace en car.

Toute personne supplémentaire sera à la charge du chœur.

Cet hébergement est prévu pour trois nuits maximum (vendredi, samedi et éventuellement dimanche).

Les chœurs souhaitant arriver à Tours le jeudi soir le feront à leurs frais.

Les chœurs préférant quitter Tours le dimanche soir après le concert final devront en informer les organisateurs au moins deux mois à l'avance.

Tout dépassement du séjour sera à la charge du chœur.

Un chœur préférant se loger par ses propres moyens devra en informer le Florilège Vocal de Tours et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Chaque chœur devra s'assurer au titre de la responsabilité civile.

Les chœurs intéressés peuvent prolonger leur séjour dans la région sur invitation de municipalités voisines désireuses d'accueillir un chœur ayant participé au Florilège Vocal de Tours. Merci de le préciser lors de l'inscription.

III- REPAS

Voir Modalités d'inscription (page 2).

PALMARÈS DU GRAND PRIX DE LA VILLE DE TOURS

1972	Chorale <i>E. Szilagy</i> , Budapest, Hongrie
1973	<i>La Cigale</i> , Lyon, France
1974	<i>New London Singers</i> , Londres, Grande-Bretagne
1975	<i>Ensemble Vocal de Bourgogne</i> , Dijon, France
1976	<i>Bradley University Chorale</i> , Peoria, États-Unis
1977	<i>Chœur de l'École Normale Supérieure</i> , Szeged, Hongrie
1978	Non attribué
1979	Non attribué
1980	<i>A.P.Z. Tone Tomsic</i> , Ljubljana, Yougoslavie
1981	<i>Brnenski Akademicky Sbor</i> , Brno, Tchécoslovaquie
1982	<i>Technik S.V.S.T.</i> Bratislava, Tchécoslovaquie
1983	<i>Johannes Ungdomskor</i> , Stockholm, Suède
1984	<i>A.P.Z. Tone Tomsic</i> , Ljubljana, Yougoslavie
1985	<i>Schola Cantorum Gedanensis</i> , Gdansk, Pologne
1986	<i>Epitok Szalmas Korusa</i> , Budapest, Hongrie
1987	<i>Ensemble Vocal Résonnances</i> , Le Mans, France
1988	<i>Academia Musicale Universitaria</i> , Trieste, Italie
1989	<i>Ensemble Vocal Benjamin Britten</i> , Irigny, France
1990	<i>Chœur de Chambre du Conservatoire</i> , Vilnius, Lituanie, Union Soviétique
1991	Ex æquo : <i>Nevelök Haza Kamarakorusa</i> , Pecs, Hongrie et <i>Musikgymnasiums Kammarkör</i> , Stockholm, Suède
1992	<i>Joyful Company of Singers</i> , Londres, Grande-Bretagne
1993	<i>Royal Music Academy Chamber Choir</i> , Stockholm, Suède
1994	<i>University of Mississippi Concert Singers</i> , Oxford, États-Unis
1995	Ex æquo : <i>Chœur Oreya</i> , Jitomir, Ukraine et <i>Chœur Féminin Académique</i> , Nikolayev, Ukraine
1996	<i>Chorus Sine Nomine</i> , Vienne, Autriche
1997	<i>Ensemble Vocal Ars Nova</i> , Kecskemét, Hongrie
1998	<i>Coro Nacional de Jovenes</i> , Buenos-Aires, Argentine
1999	<i>A.P.Z. Tone Tomsic</i> , Ljubljana, Slovénie
2000	<i>Ateneo College Glee Club</i> , Quezon City, Philippines
2001	<i>Chœur du Conservatoire</i> , Debrecen, Hongrie
2002	<i>U.S.C. Chamber Choir</i> , Los Angeles, États-Unis
2003	<i>Jauniesu Koris Kamer</i> , Riga, Lettonie
2004	<i>Chœur de chambre Mikrokosmos</i> , Vierzon, France
2005	<i>The University of Utah Singers</i> , Salt Lake City, États-Unis
2006	<i>The Philippine Madrigal Singers</i> , Quezon City, Philippines
2007	<i>Simon Phipps Vokalensemble</i> , Göteborg, Suède
2008	<i>Alter echo</i> , Lyon, France
2009	<i>Ensemble vocal Est</i> , Mié, Japon
2010	<i>Kup Taldea</i> , Tolosa, Espagne
2011	<i>Harmonia ensemble</i> , Tokyo, Japon
2012	<i>MusicaQuantica</i> , Buenos Aires, Argentine
2013	<i>Coralia of the University of Puerto Rico</i> , San Juan, Puerto Rico
2014	<i>University of Utah Chamber Choir</i> , Salt Lake City, États-Unis
2015	<i>Syracuse University Singers</i> , Syracuse, États-Unis
2016	<i>Chœur National des Jeunes À Cœur Joie</i> , Lyon, France
2017	<i>Coro Musicanova</i> , Rome, Italie
2018	<i>Imusicapella</i> , Imus Cavite, Philippines

Florilège Vocal de Tours

85, rue Mirabeau
37000 TOURS
FRANCE

Tél. : +33(0) 2 47 05 82 76

+33(0) 6 60 45 65 55

www.florilegevocal.com

contact@florilegevocal.com

Conseil artistique : François BAZOLA, Alain LOUISOT

Comité international de parrainage :

Kari ALA-PÖLLÄNEN (Finlande), Frieder BERNIUS (Allemagne), Pierre CAO (Luxembourg),
Maria GUINAND (Venezuela), Roland HAYRABEDIAN (France), Carl HØGSET (Norvège),
Jerry JORDAN (U.S.A.), Eva KOLLAR (Hongrie), Vic NEES (Belgique),
Krikor TCHETINYAN (Bulgarie), Bernard TÉTU (France), Roy WALES (Royaume-Uni)